Aux élections du 5 janvier 1913, MM. Merlin et Girard furent réélus et MM. Cirier, Cleeys et Serepel furent élus pour la première fois.

Inscrits 2.302. — Votants 2.297 — Liste républicaine. — Merlin, 1.170 élu ; Girard, 1.156 élu ; Cirier, 1.165 élu ; Cleeys, 1.099 ; Serepel, 1.070 ; Giard, 120 ; Géry-Legrand, 80.

Liste conservatrice — Déjardin, 1.119 ; Thiriez, 1.115 ; L'Hériller, 1.113 ; Legrand, 1.109 ; Didiez, 1.103.

2e tour. — Cleeys, 1.157 élu ; Serepel, 1.154 élu ; Déjardin, 1.106 ; Thiriez 1.059.

Le 21 juin 1903, M. Géry Legrand remplaça M. Carnot, sénateur inamovible, décédé.

Inscrits, 2.342. Votants, 2.333. — L'Hériller, 1.066 ; Géry Legrand, 1.042 ; Giard, 220.

2e tour : Géry Legrand, 1.138, élu ; L'Hériller, 1.002 ; Giard, 77.

Le 4 janvier 1904, par décès de M. Lamille, radical, succède à M. Cirier, décédé le 20 octobre 1890.

Inscrits, 2.342. Votants, 2.340. — Maxime Lecomte, 1.006 ; Hellin, 904 ; Tellier, modéré, 430.

2e tour : Meuxime Lecomte, 1.274, élu ; Hellin, 1.028.

L'amiral Peyron, sénateur inamovible, étant mort en 1891, son siège fut attribué par le sort au département du Nord et M. Trystram fut élu le 24 janvier 1892.

Inscrits, 2367. Votants, 2341. — Trystram, radical, 1232, élu ; Outters, modéré, 1077.

M. Merlin mourut le 5 avril 1895 et fut remplacé, le 23 juin suivant, par M. Depreux, républicain.

Inscrits, 2368. Votants, 2368.

Depreux 1429, élu ; Leiné, rép. soc., 939 ; Moreau, soc., 104.

Au renouvellement de 1897, M. Serépel ne se représenta pas pour cause de santé ; il fut remplacé par M. Emile Dubois, député de Douai.

MM. Cleeys, Maxime Lecomte, Girard, Depreux, Trystram, Géry Legrand furent réélus.

Inscrits, 2392 ; Votants, 2387.

Liste républicaine : Cleeys, 1422, élu ; Maxime Lecomte, 1410, élu ; Girard, 1400, élu ; Depreux, 1394, élu ; Trystram, 1377, élu ; Géry Legrand, 1372, élu ; Dubois, 1366, élu.

Liste libérale : Dumont, 806 ; Morel, 798 ; Déjardin, 795 ; Dehen, 778 ; Hogue, 778 ; Bertiaux, 777 ; Lefebvre-Pontalis, 776.

Liste socialiste : Carette, 117 ; Bachel, 117.

M. Géry Legrand mourut en 1902 et eut pour successeur M. Auguste Fulde.

Inscrits, 2.126. — Votants, 2.117. — Scrive, 838 ; Delory, 210 ; Dehierre, 209 ; Delesalle, 85 ; Foulé, 1.432, élu ; Scrive, 811 ; Delesalle, 56 ; Delory, 10 ; Dehierre, 19.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

A RONDUES

M. Delaté, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en ce qui concerne les poursuites intentées contre MM. Etienne Bernard, Zéphyr Caron et Edouard Notteau, anciens frères maristes sécularisés, instituteurs à l'école libre catholique de Rondues.

Inutile de dire que ces dignes citoyens sont en toutes choses irréprochables et qu'on ne les trouvant que parce qu'ils catholiques instituent la jeunesse de Rondues.

A VALENCIENNES

M. Michel, commissaire central de police s'est rendu samedi soir, à deux heures, chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, du Faubourg de Paris, et leur a notifié le refus opposé à leur demande d'autorisation.

Un délai de quinze jours leur est accordé.

Ces dames, depuis plus de trente ans, dirigeaient un ouvroir, une école et un asile.

Toutefois : plusieurs centaines d'enfants sans école, et de nouvelles dépenses qui bouleversent budget municipal. Comme lourdement de la décoration de M. le maire, c'est peu répondant pour les contribuables qui, certainement, se seraient bien passés de ces dépenses ruineuses que crée M. Legé.

LILLE

Un cambrioleur grièvement blessé

Il y a une huitaine de jours, M. Leroy, cabaretier au faubourg d'Arras à la *Bucette de la Gare*, était victime d'un vol de poules.

M. Leroy faisait immédiatement installer une sonnerie électrique reliant son dortoir avec sa chambre à coucher.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le cabaretier était réveillé par la sonnerie.

Aussitôt, il se lève et, armé d'un revolver, descendit dans le cour d'où provenait le bruit.

Après quelques sommations, il tira deux balles dans la direction du bruit. Des plaintes répondirent à la détonation et il se dirigea vers le poulailler ; là il ne vit rien.

M. Leroy voulant cependant faire sa déclaration, sortit et rencontra sur la route deux soldats et un caporal qui, sortis de la porte d'Arras, qu'ils utilisèrent par le bruit des détonations, voulaient voir ce qui se passait.

Le cabaretier les mit au courant et tous quatre reprirent le chemin de la maison.

La cour fut visitée minutieusement. On découvrit des traces de sang, sans cependant trouver trace d'homme. Les recherches en restèrent là.

Dimanche matin, vers 9 heures, deux jardiniers trouvaient un individu caché dans un tas de paille, non loin de la demeure de M. Leroy. L'individu était blessé à la jambe et au côté droit.

La police fut immédiatement avertie, et un commissaire, accompagné d'un médecin, se rendaient sur les lieux.

Interrogé, le blessé, un habitant du Petit-Ronchin, reconnut qu'il était l'auteur de nombreux vols, et que c'était lui qui, la nuit précédente avait été atteint par les deux coups de feu de M. Leroy.

Le docteur a examiné le cambrioleur. Il a constaté de graves blessures et l'a fait admettre à l'hôpital Ste-Eugénie.

Comité libéral du canton Est. — La réunion hebdomadaire s'est tenue vendredi soir, rue Saint-Maurice, 11. En l'absence de M. Dumortier, président, M. Raguenet, vice-président, prend le parole et dit qu'il est chargé par le président et la commission exécutive de présenter à tous les membres ses bons souhaits et tous ses vœux pour l'année 1904 ainsi qu'à toutes leurs familles ; il les engage à faire beaucoup de propagande pour le Cercle, afin de recruter des adhérents, de façon à former un groupe d'union le plus fort possible et de marcher tous, la main dans la main, comme un vrai bataillon, pour pouvoir lutter aux élections prochaines et combattre tous ces sectaires qui entravent notre liberté.

Ce petit discours improvisé a été très applaudi ; et la séance s'est terminée par quelques chants fort amusants et par un chaleureux appel de M. Raguenet aux membres du Cercle, en vue de la révision des listes électorales.

Ces Messieurs s'amusent. — Hier, vers 5 heures du soir, place de la République, on entendit tout à coup des chants, pendant que dans la demi-obscurité on voit s'avancer un groupe ; on percevait surtout la syllabe *ra*.

Quelque émoi se produisit aux alentours de la préfecture. Qu'est-ce donc ? Les innombrables amis de M. Debierre viennent-ils chanter qu'il passera ou est-ce de M. Tribourdenx ou Desmons qu'on annonce le succès. Ou n'est-ce pas celui du citoyen Coutant qui a déjà recueilli une voix.

Mais la « manifestation » bifurqua place Richebé, vers la rue de Béthune et à la lueur du gaz on vit qu'il s'agissait, somme toute, de peu de chose.

Ces messieurs de l'école ultra officielle des Arts et Métiers s'amusaient ; en grande uniforme — était-ce pour une réclame ? — et en musique ils déclamaient, chantant une sérénade plus ou moins spirituelle sur *Le Rat*.

Ils ont tout bousculé, renversé plusieurs étalages, et pompris, parait-il, la rue de la B-C.

Sans être grincheux ni méticuleux on pourrait souhaiter qu'ils s'amusent moins bruyamment et autre part.

Etat-Civil de Lille

Dragées et Bottes pour BAPTÊMES 5, rue du Pide, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

Publications du 10. — Tommers Jean, chaudronnier à Lille, et Dehalle Angélique, journalière à Ronchin. — Verhulst Arthur, employé de commerce à Lille, et Marchand Blanche, sans profession à Houplines. — Delsaler Paul, ouvrier à Wasquehal, et Decroocq Herzelie, servante à Wasquehal. — Cordonnier Eugène, militaire à Lille, et Fierard Céline, sans profession à Lillers. — Dujardin Pierre, ingénieur des arts et manufactures à Lille, et Bogriat Jeanne, sans profession à Comines. — Firey Roch, cordonnier à Steenwerde, et Darras Lucie, servante à Steenwerde.

Delespaul Arthur, boucher à Lille et Trodez Jandrée, sans profession, à la Madeleine. — Delerue Eugène, négociant en graine à Lille et Mortel Léa, sans profession à Ham en Artois. — Coulon Gaston, soldat en 4le d'infanterie à Lille, et Mennesseldée, sans profession, à Marck. — Delplerre Charles, mécanicien, rue Victoire, 55, et Muscatelli Jeanne, fileuse, rue de Péopé 38. — Schockens Jean-Baptiste, journalier, rue Gournaud 6, et Decoster Mélanie, bambrideuse, cour St-Honoré, 17. — Tessé Adolphe, charbonnier, rue d'Austerlitz, 34 et Souflet Marie, fileuse, rue d'Austerlitz, 32.

Gerlache Léon, chaudronnier, rue Franklin, cour Monjardin et Cousin Juliette, rue Carnot, 51. — Delporte Fernand, employé, rue de Fives 61 et Allard Marthe, mécanicienne, rue des Robleds, 21. — Gorgeur Maise, fileur, rue de la Bodiel, 10 et Fources Alphonsine, dévideuse, même rue, 19. — Vandenberge Pierre, peintre à La Madeleine et Tordeur Jeanne, cigarière, rue d'Arras et Bonnet Aldo Firmin, sans profession, à Fives et Dupouri Marie, sans prof., rue de la Grande Chasse, 21.

Bilk Charles, facteur des postes, boulevard de Strasbourg, 2, et Lemoir Marie, mécanicienne, rue des Manniers, 28. — Maurisse Gustave, tisseur-cabaretier, rue de Juliers, 101, et Desrumaux Marie, tisseuse-cabaretière, rue de Juliers, 97. — Vierick Camille, employé, à Gondrecourt et Vienne Pauline, employée, rue Lamartine, 13. — Dubois Adolphe, peintre, rue du Marché, 34, et Lacourt Joséphine, manucurière, rue Pétrarque, 17. — Thery Désiré, professeur, à Fives-Hermelin, et Lebis Marie, couturière, rue St-Bernard, 17. — Dufiet Georges, voiturier, rue Charles-Quint, 38, et Le Roy Marie, sans profession, boulevard de Leeds. — Dupuis Jules, employé, à St-André, et Bernard Marie, employée, rue St-Sauveur, 7. — Hurez Louis, négociant, rue Léon Gambetta, 124, et Plancqueel Fernande, sans profession, rue de Lorck, 23. — Cavillieri Benoit, employé à la Compagnie des Tramways, rue Auber, 4, et Trick Juliette, femme de chambre, place de Tourcoing, 11 bis. — Lesage Jules, employé, rue de Naval, 12, et Hestel Sophie, ménagère, rue des Huttes, 5. — Hanote Eugène, constructeur, à Douai, et Campet Marie, sans profession, rue de la Barre, 27.

Boulet Eugène, employé de commerce, à Lille, et Gillis Berthe, cuisinière, à Lille. — Vasquez Robert, pâtissier à Lille, et Brulangier Adrienne, sans profession à Roubaix. — Van Hamme Julien, mineur, et Maille Marie, ménagère, à Lierin. — Degrouille Clémentine, sans profession, rue de l'Infanterie à Lille, et Colongnie Emilie, sans profession, à La Madeleine. — Gaiant Louis, garçon boucher, et Herrard Marie, cuisinière, St-André, 10. — Berache Albert, comptable, rue Bernos, 24, et Decampe Caroline, couturière, rue St-Jacques, 2.

Vandecavaye Désiré, cimetier, rue Van Dyck, 17, et Swypoltes Céline, concierge, cour Stappaert, 4. — Reynaert Jean, chauffeur, cour Lestant, 14, et De Bois Gabrielle, dévideuse, rue Faidherbe, 40. — Duposé Arthur, menuisier, rue Brasseur, 5, et Albert Marie, emballeuse, rue du Faubourg de Valenciennes, 81. — Durieux Arthur, coupeur, place aux Oignons, 5, et Hurez Victorie, mécanicienne, rue Jean-Jacques Rousseau, 24. — Arcelin de Roublay Pierre, propriétaire à Lille, et de Vion de Gaillon Marguerite, sans profession à Amiens. — Decrys Georges, mécanicien à Mouvaux, et Vasseur Marie, servante à Lille.

Mourcelon Bertrand, acrobate, à Nouvion-en-Ponthieu et Bonne Marie, dompteuse, à Nouvion-en-Ponthieu. — Verkindere Maurice, fabricant de papiers peints à Mallaun, et Pocquet Marie, sans profession, rue d'Isly. — Lys Jules, graveur, cour Napoléon, 5, et Vanghenche Catherine, dévideuse, rue du Chauffour, 9. — Coudenhove Henri, marchand de fruits à Fleurbaix, et Verleye Mathilde, sans profession, rue des Rogations, 2. — Colle Gustave, négociant, rue de Ben de Wedde, 34, et Dewever Adrienne, sans profession, rue de Lannoy, 136. — Lebry Adrien, colporteur, à Liège, et Prévost Lucie, colportouse, à Liège.

LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage.

CYCLISME — La Grande — Dans la soirée de vendredi, le brigadier des douanes Dufour, de la résidence de Cysoing, a arrêté le trafiquant Dufiet, de Quiévelet, qui dirigeait vers la frontière deux chiens de fortes race destinés au transport.

Dufiet a été laissé en liberté après avoir transigé. Les chiens avaient réussi à prendre la fuite.

ROUBAIX

Le départ prochain des Sœurs de la Sagesse, rue Pellart, dont l'école doit être fermée le 15 janvier, a motivé dimanche, une émouvante manifestation envers les dévouées religieuses.

Les pères et les mères de famille ont juré de ne pas livrer leurs enfants aux écoles laïques.

M. Willot s'est fait leur interprète pour remercier les Sœurs à qui une ovation indescriptible a été faite.

On a affiché à la mairie, dimanche matin, la déclaration de Mlle Léontine Samaia, née à Roubaix, qui a l'intention d'ouvrir une école primaire rue Pellart, 144.

Les Sœurs vont donc être remplacées par un personnel laïque.

Arrestation pour vol. — Depuis environ huit mois, un marchand boucher, M. Henri Desloorre, demeurant rue du Chemin-de-Fer 88, employait une femme à journée, Marie-Zoé Viviers, 34 ans, demeurant rue Stéphenson, 30 ; mais, depuis 5 ou 6 semaines, M. Desloorre remarquait la disparition de quelque morceau de viande ou de menue monnaie, après le départ de cette femme qui venait une ou deux fois par semaine faire la lessive et le nettoyage.

Samedi, M. Desloorre confia ses soupçons à M. Lache, commissaire de police qui fit fouiller Viviers Marie, au moment où elle se disposait à sortir, son travail terminé.

Dans des poches immenses, placées sous ses jupons on trouva 2 kil. 250 de viande et de saucissons dérobés dans la cave.

De plus, elle avoua avoir enlevé plusieurs reprises de l'argent dans tout-cabaret-tiroir appartenant à l'enfant Desloorre. Marie Viviers a été arrêtée.

Vente de cartes à jouer de contrebande. — *Deux arrestations.* — Dans la journée de samedi, une bobineuse, Blanche Vaillant, 22 ans, et une soigneuse, Hélène Dubois, 18 ans, demeurant rue de Flandre, ont été arrêtées pour colportage et vente de cartes à jouer de contrebande.

MM. les commerçants continuent — **Un vol de volailles.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, un coq de combat, trois poules, un [illegible] ont été enlevés au préjudice de M. Hubert Dewaurdeleer, rue de Bouvines, 49 ; des animaux de basse-cour d'une valeur de 40 francs se trouvaient dans un hangar, cité Devreyay, en face de l'habitation de M. Dewaudeleer.

A qui est le portemonnaie ? — M. Gonez, rue Blanchemaille, 113, recevait de la Compagnie des tramways, a trouvé, vendredi, sur une voiture, un portemonnaie contenant une forte somme qu'on peut lui réclamer.

A qui est la coupon ? — Mme Madeleine Cerrette, rue de l'Abattoir, 10, a trouvé une somme d'argent enveloppé dans du papier.

A qui le porte-monnaie ? — Mlle Berthe Lorthiois, rue de Carligny, aux Lallemand, 2, a trouvé samedi, rue de Tourcoing, un porte-monnaie renfermant deux pièces d'argent, une chaîne de montre et une police d'assurances sur la vie en nom de Rachelle Jouveaux.

Enterrements du 11 janvier. — Mlle Gabrielle Slobby, 3 h., Saint-Martin. — Mme Charles Vandenbroucke, née Pauline Vandenbroucke, 9 h., Saint-Martin.

Décès. — Mme J. B. Simonne, née Hortense Roger, 10 h. 1/4, Très-Saint-Rédempteur. — M. Henri Sogard, 9 h., Sainte-Elisabeth. — M. Louis Meyart, 9 h. 1/2, Notre-Dame.

Etat-civil de Roubaix

du 9 Janvier

Naissances. — Florence Delcut, rue d'Agouseau, cour Allard, 22. — Marcel Stoops, rue Roubaix, 65. — Marie Vermesse, boulevard Beaurepaire, 220. — Julienne Duroux, rue d'Oran, 42. — Madeleine Tyrac, rue des Longues-Haies, cour Vronant, 1. — Irma Clarisse, rue de Saint-Quentin, 51. — Léopoldine Upitzinger, rue de Calais, cour Motte-Bossut, 2. — Gabrielle Lagaise, rue d'Avelghem, 21. — Albert Grosin, rue des Anges, 98.

Décès. — Charles Cavelier, 79 ans, sans profession, rue de la Chaussée, 51. — Florine Delobette, 68 ans, ménagère, rue de Naval, 38. — Henri Delevel, 79 ans, journalier, rue de l'Hospice. — Blanche Catteau, 1 an, rue de Condé, cour Hespel, 1. — Hubert Tassart, 28 ans, représentant en charbon, rue Jouffroy, 5. — Marie Tilbant, 22 ans, bobineuse, rue de Beaumont, 135. — Isabelle Cocteau, 78 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Publications de mariages. — Emile Bandrichion, 25 ans, employé de commerce à Wattrelos et Marguerite Lecleroq, 24 ans, sans profession, rue saint-Amand, 44. — Alphonse Vercamer, 27 ans, dessinateur, rue de Tilleul, cité Saint-Eugène, 12, et Marguerite Bouvelot, 21 ans, ménagère, rue de Tilleul, cité Saint-Eugène. — Alfred Delaire, 25 ans, tisserand, rue du Tilleul, 203, et Marie Sauvé, 21 ans, bobineuse, boulevard de Fourmies (Est) à la Ville de Bruxelles.

Jean-Bte Parent, 28 ans, apprêteur, rue d'Espagne, 33 et Céline Decatteau, 21 ans, cuisinière, rue de Faye 14. — Henri Caby, 26 ans, mouleur, place de l'Alma, cour Thomas Lemoine et Hélène Lecoutre, 23 ans, lacoueuse, place de l'Alma, cour Théophile-Lecleroq. — Henri Bouvel, 24 ans, peintre, à Wattrelos et Silvie Clemence Hazza, peintre, rue Hoche, 30.

Elie Dupuis, 21 ans, trieur de laine, rue Lagrange, 97 et Elisa Duquesne, 20 ans, dévideuse, rue de la Lys, 19. — Gontran Fouan, 22 ans, [illegible], rue Brémin, 40 et [illegible] — Alexis Desbouvries, 23 ans, tisseur, rue de France, 81, et Clémence Decock, 27 ans, marchande de beurre, boulevard de Metz, 25.

Arthur Wallerys, 22 ans, tisserand, rue Sainte-Elisabeth, 27, et Zélie Dubois, 20 ans, soigneuse, rue St-Elisabeth. — Victor Creve, 29 ans, journalier, à Wasquehal et Marie Lobelle, 21 ans, servante, à Roubaix. — Léon Quillet, 21 ans, directeur, rue Dupleix, 153, et Marthe Dupuis, 21 ans, sans profession, à Roubaix.

Emile Prouvart, 27 ans, préposé des douanes, rue d'Alger, et Clémence Helleuleux, 24 ans, bobineuse, à Wattrelos. — Georges Deloye, 26 ans, mécanicien, à Mouveaux, et Marie Vesseur, 18 ans, servante-repasseuse, à Roubaix. — Camille Barbe, 28 ans, boucher, à Menin, et Elodie Louage, 43 ans, ménagère, à Menin.

Voir au verso page le tableau des maisons de premier ordre.

TOURCOING

Conférence d'extension universitaire. — Mardi à 6 h. 1/2 précises, salle des fêtes du Collège, rue de Lille, M. le vicomte d'Adhémar, professeur d'encyclopédie et de mécanique à la Faculté catholique des Sciences, traitera le sujet très actuel de pédagogie : *Lettres ou sciences ! Leur rôle dans l'éducation.*

M. d'Adhémar est collaborateur à la *Revue de Philosophie* et à la collection *Science et religion.*

Le jeune professeur est un conférencier plein d'esprit.

Nota. — Il parle à la place de M. le vicomte de Montessus qui ne parlera qu'en mars.

Conférence de Géographie. — Qui ne connaît, géographiquement parlant, le littoral enchanteur de la Méditerranée, de Nice à la frontière italienne ? Mais, de ce rendez-vous d'hiver du monde élégant, la physionomie, les usages, et l'animation échappent à qui n'a pas eu le bonheur de M. Van Houcke, le distingué conférencier qu'écoutaient les très nombreux auditeurs venus l'entendre, hier, à l'Académie de Musique. Lui, a vu ces rives lumineuses et azurées.

Sa verve intarissable, sa gaîté sautillante, mises au service d'une heureuse mémoire, avec cela une fine pointe des détails les plus piquants, ont charmé pendant deux heures l'assistance d'élite bien faite pour savourer son récit exact et passionnément senti.

Aussi M. Joseph Petit, secrétaire de la Société de Géographie, l'a-t-il chaudement remercié en nom de l'auditoire, qui a souligné les félicitations décernées à l'orateur par une salve d'applaudissement.

Bulletin sanitaire du mois de décembre. — En décembre dernier l'état-civil a enregistré 160 naissances, 29 mariages et 114 décès. Ces derniers sont imputables aux causes suivantes : Fièvre typhoïde, 1 décès provenant des Malades transportés de l'hôpital de Tourcoing ; Grippe, 1 — Diphtérie et Croup, 2 — Grippe, 2 — Tuberculose des poumons, 2 — Tuberculose des méninges, 2 — Autres tuberculoses, 1 — Cancer et autres tumeurs malignes, 6 — Méningite simple, 1 — Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 7 — Maladies organiques du cœur, 17 — Bronchite aiguë, 2 — Bronchite chronique, 4 — Pneumonie, 1 — Autres affections des appareils respiratoire, 12 — Affections des [illegible] cancer exceptés, 1 — Diarrhée et entérite (moins de 2 ans), 2 — Hernies, [illegible] intestinales, 1 — Cirrhose du foie, 1 — Néphrite et maladie de Bright, 4 — Tumeurs non malignes du sein et autres maladies des organes génitaux, 2 — Débilité congénitale, 1 — Vieillesse, 6 — Débilité sénile, 6 — Choléra nostras, 1 — Morts violentes (suicides exceptés), 1 — Suicides, 3 — Autres maladies, 6 — Maladies inconnues ou mal définies, 5.

On meurt à tout âge : Au-dessous de un an, 19 décès ; de 1 à 19 ans, 18 décès ; de 20 à 39 ans, 18 décès ; de 40 à 59 ans, 39 décès ; au-dessus de 60 ans, 67 décès.

La chute d'un cheval. — Dimanche, vers 11 h. 1/4 du matin, le cheval attelé à une voiture de M. Auquet, fondeur, rue Faidherbe, est tombé à l'entrée de la rue de la Cloche et s'est cassé la cuisse droite de devant.

Etat-civil de Tourcoing

De 10 Janvier

Naissances. — Angèle Neinhart, rue du Chêne-Houpline. — Dorine Mélise, rue de la Blanche-Porte, 127. — Dorette Rondé, boulevard Gambetta, 30. — Yvonne Georges, rue de Courtrai. — Perrine Paul, rue des Cent-Voies, 81.

Décès. — Dupeuble Hélène, 41 ans, rue de Lakanay, 11. — Bernard Marie, 69 ans, rue de Normandie, 38. — Vanrenne Isidore, 32 ans, rue de Roubaix, 32. — Odent Angélique, 76 ans, rue de la Blanche-Porte, 41.

MARCQ-EN-BARŒUL

Une heureuse nouvelle. — Dans quelques jours, le transbordement sera supprimé au passage à niveau de la Madeleine. Samedi, vers 3 heures 1/2, des essais ont eu lieu. A l'aide du chariot suspendu, en présence des ingénieurs de la Compagnie du Nord, des ingénieurs de la Compagnie des Tramways et de l'ingénieur du contrôle. Ces Messieurs ont paru satisfaits.

COMINES (France). — Du 9 janvier. — Naissances. — Lavasse Marie, rue du Château. — Testelin Germaine, section des bois. — Gaquière Jeanne, section du Bois. — Dubart Yvon, rue de Lille.

Publications de mariages. — Dujardin Pierre, 27 ans, ingénieur à Lille, et Bouriet Jeanne, 22 ans, sans profession, à Comines. — Delsenoy Henri, 22 ans, fileur, Wervicq-Sud et Clarisse Pierre, 27 ans, linière à Comines.

Mariages : Loopreit Auguste, 24 ans, tisseur, à Comines (Belgique), et Deremeaux Léonie, 20 ans, bobineuse, à Comines (France). — Ghilgebeer Jean, 22 ans, fileur, à Comines, et Lébart Sophie, 22 ans, bobineuse, à Comines.

Décès. — Schoutteete Marguerite, 8 ans, rue de Lille.

HOUPLINES

On lit dans le journal *Le Peuple* (le vrai), organe de l'Union démocratique du Nord :

LA TYRANNIE SOCIALISTE

Nul ne peut se faire une idée de la tyrannie que savent parfois exercer certains ouvriers vis-à-vis de leurs camarades de travail, lorsqu'après avoir été excités par les meneurs, ils donnent libre cours à leurs sentiments brutaux.

Voici un exemple de cette tyrannie qui vient de se produire à Houplines :

Mon contremaître d'avoir forcé la main à pas brave mère de famille contrainte d'aller à l'atelier pour élever les siens, les courageux révolutionnaires ont encore exigé du mari, qui travaille dans un autre atelier chez M. Cordier, son adhésion au bureau syndical.

On pouvait croire qu'après de tels exploits, les collaborateurs sociaux et le reste du troupeau des ouvriers [illegible] seraient satisfaits ; il n'en est rien.

Ils refusent maintenant à cette femme l'assistance pour le montage des rouleaux, c'est la contraindre indirectement à quitter l'atelier, car, ceux qui connaissent un peu le tissage, savent que les tisseurs ont souvent besoin de l'aide de leurs voisins.

Voilà où quelques chefs, la tyrannie socialiste. Qui donc ne sera pas saisi d'indignation en présence de pareils faits ? Qui donc ne maudira pas ces indignes comédiens qui, comme Jaurès dans son récent discours d'Armentières, parlent avec [illegible] complaisance dans la voie de l'exploitation capitaliste ?

Et cette façon d'agir, M. le capitaliste Jaurès, cette tyrannie d'ouvriers vis-à-vis d'autres ouvriers n'est-il pas vrai que c'est la pire des exploitations ?

Aurez-vous donc, M. le Vice-Président de la Chambre, un mot pour flétrir de tels actes ? Ah ! la philanthropie, l'humanité, étant de grands mots dans la bouche de charlatans et, s'il est vrai de dire qu'il y a des patrons qui manquent à leurs devoirs, il est aussi moins certain que la cancrelerie, la méchanceté et la tyrannie ont trop souvent leur siège dans le cœur des ouvriers du socialisme.

Un ouvrier indigné.

HAZEBROUCK

BAILLEUL. — On nous communique, avec prière de l'insérer, le document suivant :

Tarif des prix de façon et conditions réglementant le tissage à la main, arrêtés par MM. les Fabricants de toiles de Bailleul, dans leurs réunions tenues, les 10 et 14 octobre 1903, à la Mairie de cette ville et acceptés par les ouvriers tisserands :

Les façons seront payées à raison de quatre francs au-dessus du compte pour les torchons unis et toiles unis, de 60 à 72 centimètres inclus avec augmentation de cinquante centimes par 10 centimètres.

Les torchons et toiles quadrillés, cinquante centimes en plus que les unis, ainsi que les damiers gris et blancs.

Les surfaits coupé, cinquante centimes de plus.

Les torchons bordure drapeau tissé soit à trois navettes seront payés comme les torchons quadrillés.

La même article avec quatre navettes, cinquante centimes en plus que les torchons quadrillés.

Chaîne de montre unie ou quadrillée sera payée six francs cinquante centimes au-dessus du compte.

Les serviettes, dix francs cinquante centimes au-dessus du compte, le damier tissé un franc en plus.

Les satins à dix marches, quatre francs en plus que les douze marches.

Les satins à quinze marches, quatre francs de plus que les dix marches.

Les damassés 20 cm 110 de large, sept francs au-dessus du compte.

Les 140, deux francs du compte. — Les 180, dix francs de plus que les 140.

Les 8 et 8, 10 et 10, compté 9, 10 francs ; un franc cinquante en plus pour les comptes au-dessus.

Les 110 de large, compté 8, 10 francs ; un franc cinquante en plus pour comptes au-dessus.

Les 8 et 8 [illegible] compté 9, 12 francs ; deux francs 25 francs ; deux francs d'augmentation par compte.

Les Malbrouck seront payés 6 francs en plus.

Coutils, les toiles de 10 francs. — Coutils [illegible] 12 francs.

Chaîne de montre fantaisie, 5 fr. au-dessus du compte.

Pour les ouvriers qui tisseront plus d'une pièce pour terminer une pièce, ils toucheront une façon de cinquante centimes par pièce.

Pour les articles non spécifiés il sera pris des arrangements de gré à gré.

Accord unanime entre patrons et ouvriers pour demander l'établissement à Bailleul d'un Conseil de prud'hommes et d'un Bureau public du travail.

Le contremaître est chose entendue.

Le tisseur des pièces [illegible] sera de cent vingt-huit centimètres [illegible] pour les pièces en plus de cent trente-trois sera payé à ouvrier, tout mètre en moins de cent vingt-huit lui sera déduit.

La présente convention sera affichée chez les patrons dans le bureau de réception des pièces. Les patrons s'engagent à ne pas faire travailler dans les faubourgs de Bailleul ou dans les campagnes environnantes à des conditions autres que celles arrêtées dans la conférence tenue le 14 octobre 1903, à la Mairie, sous la présidence du Sous-Préfet d'Hazebrouck. — Il engage, bien entendu, tant les patrons actuels que ceux à venir, ainsi que le tableau y annexé. — Il est convenu encore qu'aucun pièce ne sera remise au patron qu'après avoir été timbrée sur en blanc finale par le Métrage public fixant sa longueur totale.

SUITE AU PROCHAIN

DUNKERQUE

Accident grave. — Un journalier, Auguste Eloy, âgé de 45 ans, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer et travaillant à bord du vapeur anglais *Kelmscott-Park*, a reçu sur la tête un lourd paquet de 1 m. 45 de longueur.

Après avoir été soigné à la pharmacie Pyotis, rue Thiers, le blessé grièvement atteint fut transporté à l'hôpital.

Abus de confiance. — Un nommé Aug. Coubry, 12 ans, ayant disparu de Dunkerque en emportant une somme de 800 fr. au préjudice de M. Larkin, rue Neuve, s'est présenté prisonnier à Lille.

Escroquerie. — Un prêché-vendeur pour grappillage a été dressé à la charge des nommés Marie Leonin et Clémence Milleu.

ROSENDAEL. — **Braconnage.** — Les gardes ont surpris le nommé Gustave Parezys, en train de poser des lacets dans les dunes. Procès-verbal.

GHYVELDE. — **Incendie.** — Un violent incendie a détruit dans un champ trois meules de foin appartenant à M. Camille Carpentier, cultivateur.

On soupçonne le feu d'être la malveillance ou à l'imprudence d'un fumeur.

Les dégâts sont estimés 1.500 fr.

GRAVELINES. — **Deux bateaux entraînés.** — Samedi, les ponts et chaussées avaient ordonné des chasses de l'Aa par le bassin d'écoulement.

Deux bateaux chargés de briques et de sable furent entraînés par le courant très violent : les amarres s'étaient rompues. Les péniches se jetèrent sur d'autres bateaux et finalement contre un pont.

Le bateau de sable semble perdu ; l'autre est de moitié démoli. Les bateliers et leur famille ont pu se sauver.

QUAEDYPRE. — **Année bien commencée.** — Le modeste village de Quaedypre, dont la statistique accuse pour l'année qui vient de s'écouler, 47 naissances, 11 mariages et 24 décès, a reçu le jour de l'an, de belles étrennes.

De son giron sont sortis quatre nouveaux-nés : une grosse et bonne citoyenne et trois futurs défenseurs de la patrie.

Si, par hasard, pareil phénomène se continuait journellement du 1er Janvier au 31 décembre 1904, ce serait, dans le laps d'un an, la population du village non seulement doublée, mais, outre du double, grossie encore, par dessus le marché, de toute une centaine bien comptée de nouveaux habitants.

On espère... mais atteindre exactement ce chiffre... du moins s'en rapprocher.

DOUAI

Société des fêtes de bienfaisance. — La Société des fêtes de bienfaisance se propose d'organiser, à l'occasion de la fête communale du 10 juillet un cortège pour lequel elle sollicite une importante subvention.

Elle exposera son projet à la Commission dans une réunion qui aura lieu à la mairie, belle des prud'hommes, le mercredi 13 courant, à 6 heures du soir.

Union Commerciale. — L'Union commerciale de Douai dans sa réunion mensuelle du jeudi 7 janvier, a décidé de faire une conférence le dimanche 17 janvier à 5 heures du soir, dans la salle basse de l'Hôtel-de-Ville de Douai avec le concours de :

M. Vaillant, juge au tribunal de commerce et président de l'Union commerciale de Lille.

M. Bertaud, avocat conseil de l'Union commerciale de Douai qui parlera de l'« Action Commerciale ».

La Ste-Cécile. — La Société de Mandolinistes « La Madrilène » donnait ce jour en messe de Ste-Cécile, à midi, en l'église Notre-Dame.

La coquette église était comble. La société bien conduite a exécuté d'une façon parfaite les morceaux suivants :

1. Larghetto, Pallerno.
2. Gentile appassionato, de Grassi.
3. Prière des Anges (avec chant), V. Monti.

Ce dernier numéro surtout a été exécuté d'une façon parfaite et a obtenu les suffrages de tous les assistants.

Le Dispensaire. — Le Conseil d'administration du dispensaire antituberculeux n'est pas encore entièrement nommé ; le Bureau de bienfaisance n'étant pas au complet et n'ayant plus de président, attend que cette nomination soit faite, pour désigner un de ses membres comme administrateur du dispensaire ; les docteurs de Douai doivent de leur côté nommer un administrateur.

Lorsque ces deux nominations seront faites, la Société déposera sa demande d'autorisation conformément à la loi.

Nous croyons savoir que la municipalité s'occupera prochainement du subside à allouer à cette œuvre philanthropique.

Le bureau de poste. — La question du transfert du bureau de poste dans un local plus approprié aux besoins du public est toujours à l'étude.

On nous assure que l'administration fait étudier la question de la location de l'immeuble récemment cédé par la banque Dupont, situé rue du Clocher-St-Pierre.

Les foires. — A la suite de réclamations faites par l'Union Commerciale de Douai, une commission désignée par la municipalité après étude vient de décider : La foire du mois de juin n'aura plus qu'une durée de 15 jours ; celle du mois d'octobre aura une durée de 20 jours.

La foire de juin commencera le premier dimanche de juin et sera clôturée définitivement le troisième dimanche de juin.

La foire d'octobre s'ouvrira le 1er octobre pour être terminée le 4e dimanche d'octobre.

Il a été entré décidé que la vente de jouets, bijoux et autres objets sera interdite sur la place du Barlet pendant les fêtes de Gayant ; cette place sera réservée aux jeux et exhibitions diverses, aux tourniquets, marchands de pommes de terre frites, gaufres et gaufres.

DOUAI. — Publications de mariages. — Louis Outrebant, boulier, à Fumichon (Pas-de-Calais), et Anne Anastie, couturière, à Douai. — Gaston Lebrasseur, garçon de la maison d'arrêt, à Douai, et Sophie Lenlau, sans profession, à Douai. — Henri Lecoq, mineur, et Elise Joly, ménagère. — Eugène Hanote, constructeur, à Douai, et Marie Campel, sans

---

était loin d'être irréprochable : désordres de la jeunesse, les mauvais exemples l'avaient entraîné hors de la voie où sa mère avait su la placer. Mais il désirait si vivement y rentrer, il manifestait un si grand désir de revoir la France, de dédommager ses parents de son ingratitude, qu'il me fut impossible de ne pas accorder sa bonne volonté. J'obtins, sous ma propre responsabilité, une place à bord de la *Moselle*, car il n'avait rien, et on craignait qu'il ne mourût dans la traversée. Mais je